

Délibérations du Conseil Municipal du 07 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le sept du mois d'Octobre, à 10h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 18

- Vincent MINIER : Maire

- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme TRICOIRE Isabelle, GOLIAS Chantal, M. MONREAL Louis : Adjoints

- Mme CHATTON Valérie, Mme MLYNARSKI Caroline, Mme QUEMERAIS Séverine, M LEBRETON Gervais, Mme DEGAND PHILIPPOT Laurence, Mme CHATELLAIN Marie-Anne, Mme BOVI Aurélie, M SIMONNEAUX Joseph, Mme BEIGNON Séverine, M DENIGOT Patrick, M.TARDIF Christophe, M. COLIN David : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 1 (dont 0 pouvoir)

Mme HASLE Nathalie

Absents : 0

Nombre de votants : 18

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 29/09/2017

M. TARDIF prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 septembre 2017

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 02 septembre 2017.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre.

2017-38 :

Tarifs de la redevance assainissement 2018

Monsieur Le Maire rappelle que pour l'année 2017, les tarifs de l'assainissement collectif étaient les suivants :

- abonnement (part fixe) : 32,36 €,

- tarif de la consommation (part variable) était de 2,12 € le M3.

Il est proposé d'actualiser les tarifs avant le 02/11/2017 pour une application en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte**, un maintien des tarifs d'assainissement pour une application en 2018, soit :

- **Abonnement (part fixe) à 32,36 euros,**

- **Tarifs de consommation (part variable) à 2,12 euros le m3**

2017-39 :

Rapport d'activités 2016 du SDE 35

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2016 du SDE 35 doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

- **PREND** acte de cette communication, sans réserve.

2017-40 :

Rapport d'activités 2016 des EPCI fusionnés au sein de Bretagne Porte de Loire Communauté

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2016 des EPCI de Moyenne Vilaine et Semnon ainsi que de Grand Fougeray dont est issue la fusion de Bretagne Porte de Loire communauté doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

- PREND acte de cette communication, sans réserve.

2017-41 :

Attribution du marché d'études et réflexions sur le périmètre urbain scolaire/périscolaire

Considérant la consultation publique relative au lancement d'un marché d'études et réflexions sur l'avenir du périmètre urbain scolaire et périscolaire ;

Considérant les 2 offres reçues ;

Considérant l'analyse des offres par la commission municipale en date du 29/09/2017 ;

Considérant les auditions réalisées par ladite commission en date du 29/09/2017 ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise CERUR pour un montant de 22 325 euros HT, soit 26 790 euros TTC ;

- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché ;

- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à l'opération, notamment le FST CODD 2017 auprès du Département.

2017-42 :

Soutien à la proposition de l'AMRF « Irma : Les Maires ruraux de France solidaires avec les territoires ultra-marins »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition des maires ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France ;

- Croix Rouge ;

- Secours Populaire.

Monsieur le maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées, en passant par la structure : Fondation de France

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les versements d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma ;

- DECIDE de reverser la somme de 500 euros sur le compte de la structure Fondation de France.

Séance levée à **12h25**

Suivent les signatures :